



Compte rendu assemblée générale

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 OCTOBRE 2022

L'assemblée générale de l'Entraide Apicole de Vendée se tient à la Salle de la Martelle, au Poiré sur Vie, le samedi 22 octobre 2022.

Les travaux de l'AG ont débuté à 8h30 par la prise en charge des adhésions et des émargements.

Le Président Marcel JOUSSEMET ouvre la séance à 10h10, il transmet les excuses de Madame le Maire du Poiré sur VIE, invitée mais qui n'a pas pu se libérer pour venir. Il remercie par ailleurs de sa présence Monsieur Yves PIDOU, remplaçant Monsieur Samuel Bodet, président du GDSA 85, invité et qui n'a pu venir pour des raisons de santé.

Le Président fait un rappel pour la déclaration annuelle obligatoire des ruches, avant le 31 décembre 2022.

RAPPORT MORAL :

222 adhérents en 2022, soit une stabilité des effectifs. La majorité est de la Vendée.

86 % sont des hommes, 14 % des femmes, ce qui est le reflet du monde de l'apiculture.

3250 ruches. C'est une baisse par rapport à 2021 (3579) qui s'explique par la perte d'un adhérent professionnel.

Conseil d'administration : il se tient un conseil par mois, sauf pour la période d'hivers.

Cire : 1 adhérent au moins ne respecte pas les règles du jeu. Le lot de l'année dernière s'est trouvé pollué par une pratique irresponsable.

Pourtant la volonté politique de l'EAV d'améliorer les pratiques apicoles avait été clairement exprimée il y a un an. En a découlé la décision l'année dernière de faire analyser notre cire pour avoir un point de repère. 2 choses sont mises en évidence :

- Absence totale d'adultération : personne ne se fournit en cire chez des vendeurs ajoutant des composants (paraffine ou autre), afin de faire baisser le prix de revient.



- Composants chimiques : les taux sont OK sauf pour ce qui concerne le tau-fluvalinate. Celui-ci est extrêmement élevé, ce qui n'est pas acceptable. Une contre analyse a été faite : ce taux élevé a été confirmé sur ce lot alors qu'une analyse des lots antérieurs ne mettait en évidence aucun taux de pesticide excessif sans changer la méthode de recueil de la cire.

Cette année, les lots sont identifiés au nom des adhérents afin de pouvoir faire des contrôles. Nous avons déjà refusé des cires non conformes (cire brûlée, mal épurée...). Une journée sur le travail de la cire a été programmée le 24 septembre 2022 : les retours sont très bons.

Garage de la Roche sur Yon :

Les choses n'ont pas évolué depuis l'assemblée générale de l'année dernière. Une opportunité d'achat d'une grange sur Venansault n'a pas abouti.

Le toit du garage est en copropriété. Celle-ci n'existe pas en pratique : aucune réunion n'a eu lieu depuis la construction. La proposition de vente du garage de la Roche pour acheter autre chose sera soumise au vote.

Locaux MFR :

Un nouveau local a été construit. Nous disposons désormais d'un espace propre nous permettant de travailler dans de bonnes conditions. Afin de ne pas mélanger le matériel propre et le matériel à nettoyer, un appentis va être construit : nous avons l'accord des administrateurs de la MFR. Un appel à volontaires est lancé pour assurer le montage.

Formation :

Reprise des cours programmée pour le 25 février 2023. Elle aura lieu le matin à Papon pour les plus anciens et Venansault pour les premières années. L'objectif premier du rucher école n'est pas de faire du miel mais bien d'enseigner les bonnes pratiques.

La récolte de miel est modérée cette année : 222 kg (366 en 2021).



VOTE POUR LE RAPPORT MORAL :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Le rapport moral est adopté à l'unanimité.
-

VOTE POUR VENTE DU GARAGE AVEC ACHAT D'UN AUTRE BIEN :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Le principe de vente/achat est adopté à l'unanimité.

Question d'un participant : est-ce une volonté de ne pas demander de subventions à la mairie (ou autre) ?

Réponse : Oui, nous souhaitons conserver notre indépendance, tout en conservant un montant d'adhésion raisonnable.

RAPPORT FINANCIER :

Les produits représentent un montant de 18275,27 €, dont 8758,37 € de cotisations.

Les charges représentent 20529,84 €, soit un déficit d'exploitation de 2254,57 €. Celui-ci s'explique par l'achat important de pots, en stocks aujourd'hui, et les dépenses d'aménagement du nouveau local. Cette situation n'est donc pas anormale.

Pour ce qui est du bilan, le niveau de fonds propres s'élève à + 11856,37 €. La trésorerie est saine (livret = 11264,68 €).

Pas de question sur la trésorerie.

Le rapport financier est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Budget Prévisionnel :

Le niveau des produits est estimé à 17800 €, celui des dépenses à 19200 €, soit un déficit prévisionnel de 1400 €. Cette situation s'explique par le coût de construction de l'appentis estimé à 4000 €. C'est une charge exceptionnelle qui ne se renouvellera pas les années suivantes.



Le budget prévisionnel est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

TRIMAN :

- Il est obligatoire d'apposer le logo sur les pots de miel. Celui-ci varie selon la nature du support. Le logo est à ajouter à l'étiquetage réglementaire actuel.
- Les adhérents qui payent l'éco participation avec l'assurance de leurs ruches ou de façon indépendante sont en règle pour apposer le TRIMAN sur leurs pots de miel : l'UNAF est l'intermédiaire national permettant cette autorisation.
- Le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil d'administration afin de voir comment on peut aider pour cette contrainte supplémentaire pour nos adhérents.

ELECTION CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1 membre ne pouvant être présent aux réunions du CA présente sa démission : Laurent

4 membres sortants :

- Marcel JOUSSEMET : se représente. Marcel est élu à l'unanimité.
- Patrice PICARD : se représente. Patrice est élu à l'unanimité.
- Jillali OULKAID : Jillali se représente et est élu à l'unanimité.
- Eric GOFFETTE : Eric se représente et est élu à l'unanimité.



Entraide Apicole de Vendée
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Nouveau siège social :

4 place du marché, mairie du Poiré sur Vie, 85170

Afin d'étoffer le conseil d'administration, le président fait appel à candidature. 5 candidats présentent leurs candidatures :

- Jean Charles BOURON : élu à l'unanimité
- Eric CRUBELLIER : élu à l'unanimité
- Muriel DEBAN : élue à l'unanimité
- Pascal GUILLEMET : élu à l'unanimité
- Noëlla JUGIEAU : élue à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'assemblée générale après avoir remercié la Mairie et les participants.

Le Président

Marcel JOUSSEMET

Le secrétaire

Christian BRIAUD